



HAL
open science

Un ministère de bricolage rituel Le cas d'un exorciste diocésain

Laurent Amiotte-Suchet

► **To cite this version:**

Laurent Amiotte-Suchet. Un ministère de bricolage rituel Le cas d'un exorciste diocésain. *Ethnologie française*, 2016, 161 (1), 10.3917/ethn.161.0115 . halshs-01648538

HAL Id: halshs-01648538

<https://shs.hal.science/halshs-01648538>

Submitted on 13 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un ministère de bricolage rituel

Le cas d'un exorciste diocésain

Laurent Amiotte-Suchet

Institut de sciences sociales des religions contemporaines

RÉSUMÉ

Depuis le Concile Vatican II, le ministère d'exorcisme a connu des évolutions importantes. Il est passé d'une tendance dite « diabolisante » à une tendance dite « psychologisante ». Aujourd'hui, le prêtre-exorciste cherche surtout à aider les personnes venues le trouver à ne pas voir le diable partout. Mais entre les directives de l'institution et les attentes des personnes venues le consulter, le prêtre-exorciste doit chaque jour élaborer des solutions personnalisées. Il est donc tout autant prêtre, psychothérapeute et chasseur de démon. Car aujourd'hui, c'est en devenant passeur de frontières qu'il établit et renforce la légitimité de son ministère.

Mots-clés : Exorcisme. Vatican II. Rituel. Thérapie. Légitimité.

Laurent Amiotte-Suchet

ISSRC

Université de Lausanne

Bâtiment Anthropole

1015 Lausanne

Suisse

laurent.amiotte-suchet@unil.ch

À la fin des années 1990, la présence de prêtres-exorcistes officiels dans les diocèses catholiques avait pour l'observateur quelque chose d'anachronique. Cette pratique, consistant à expulser du corps d'une personne l'entité maligne supposée être à l'origine de sa souffrance ou de sa démence, certes attestée bibliquement, ne s'effectuait pas ouvertement au sein de l'Église catholique romaine, et ce depuis bien des siècles. De plus en plus encadrée par les évêques, la pratique de l'exorcisme s'est même vue progressivement délaissée dans la seconde moitié du xx^e siècle par une institution soucieuse de sa réputation, et souhaitant rompre avec l'image traditionnelle et les stéréotypes cinématographiques associés à ce ministère « sensible ». Si des rituels d'exorcisme continuaient d'être pratiqués par divers « thérapeutes » plus ou moins recommandables dans la nébuleuse des spiritualités émergentes et/ou néo-traditionnelles, on pouvait néanmoins s'attendre à ce que l'Église catholique mette progressivement un terme à ces pratiques en ce domaine. Le fait que l'institution tienne à maintenir en son sein, encore à la fin

des années 1990, des prêtres officiellement mandatés pour assurer un ministère d'exorcisme dans l'Église méritait donc d'être interrogé.

■ Une recherche encore en friche

C'est dans un diocèse de l'Est de la France que j'ai rencontré pour la première fois le prêtre-exorciste (le père Louis¹) en 1999 dans le cadre de mes recherches doctorales [Amiotte-Suchet, 2006]. Prêtre depuis 1961, il était alors en charge de ce ministère depuis quatre années (1995). D'abord intéressé par sa pratique, je me suis ensuite tourné vers d'autres terrains religieux (pentecôtismes, pèlerinages). Mais les premiers échanges que j'ai eus avec lui m'avaient intrigué et je suis retourné régulièrement le voir au cours des trois années qui suivirent (2000-2003). À travers nos échanges, j'ai découvert à quel point son quotidien ressemblait à un exercice permanent de grand

écart. Au-delà de la description aseptisée du ministère d'exorcisme qui s'affiche sur le site internet du diocèse², le père Louis semblait sans cesse devoir réinventer plus ou moins discrètement sa pratique pour satisfaire les personnes qui viennent le trouver, et sans gêner sa hiérarchie, – une attitude dont il est peu rendu compte dans les recherches sur le sujet. Après plusieurs années au cours desquelles je me suis consacré à d'autres thématiques, je suis retourné voir le père Louis en 2012 afin d'actualiser ce que je considère comme une étude exploratoire « restée en friche ». Derrière la singularité du père Louis s'illustre un phénomène de bricolage plus large qui montre que les prêtres-exorcistes contemporains sont bien moins sécularisés qu'ils ne se plaisent à le dire. Cette enquête nous permet donc de revenir sur l'interprétation courante que donnent les sciences sociales de ces phénomènes pour décrire les dynamiques constantes qui travaillent ce ministère.

■ Un terrain de carnets

Si j'ai un temps cherché à pouvoir assister aux séances de consultation que le père Louis donnait dans son petit bureau du centre diocésain, je me suis vite rendu compte que ce prêtre-exorciste ne me laisserait pas si facilement pénétrer son univers. La lettre que je lui avais adressée pour qu'il la diffuse, expliquant ma démarche et ma volonté de rencontrer des personnes en demande d'exorcisme, resta longtemps, semble-t-il, dans le tiroir de son bureau. Face à mon insistance, il se protégea derrière le secret de la confession lié à son ministère, empruntant largement le vocabulaire médical pour m'expliquer que, malgré mes bonnes intentions, je risquais de raviver des souffrances encore vivaces. J'ai donc dû me résigner, comme d'autres chercheurs avant moi telle Tracy Wilkinson [2007], à demeurer à distance des personnes qui venaient le consulter.

Mais, pour m'offrir une porte d'accès à son quotidien, le père Louis m'ouvrait ses précieux carnets lors de chacune de mes visites. En effet, ce prêtre-exorciste tient à jour, avec une certaine rigueur, des carnets dans lesquels il note et décrit tous les événements relatifs à l'exercice de son ministère. Comme je ne pouvais assister au déroulement des séances, ces carnets constituaient alors pour moi un support pour tenter de m'y projeter avec lui. Car si les informations contenues dans ces carnets demeuraient

souvent brèves et factuelles (horaires, problème de la personne, solution proposée), la trame du carnet jouait le rôle d'une véritable grille d'entretien. Le père Louis ouvrait son carnet dans lequel était notée la chronologie des séances effectuées depuis sa dernière visite. Puis, les prenant une par une, il les commentait. Ces carnets servaient alors de supports de mémoire et permettaient à ce prêtre de revenir sur ses notes pour détailler sa pratique. Il me racontait des séances, mobilisait ses souvenirs pour compléter les indications du carnet, faisait des liens entre telle et telle situation, tentait des généralisations ou, au contraire, tenait à bien préciser la singularité de telle ou telle décision. J'étais alors particulièrement attentif à la manière dont, devant moi, le prêtre-exorciste commentait et complétait ses notes pour légitimer sa pratique. Je le voyais tantôt prudent tantôt confiant avec moi. Il voulait me prouver que sa pratique n'avait plus rien à voir avec celle de ses prédécesseurs mais aussi qu'il devait soulager toutes ces personnes et ainsi, parfois, s'autoriser quelques écarts avec les consignes de sa hiérarchie.

Progressivement, je ne me suis plus intéressé au déroulement « réel » des séances. Qu'importe après tout si ce que le père Louis consigne dans son carnet est fidèle ou non à la réalité qu'il a vécue. En m'appuyant sur ses carnets pour le relancer, je l'obligeais à se justifier, à revenir sur le déroulement de telle ou telle séance pour resituer ses décisions qui, chaque fois, semblaient être prises de manière pragmatique, en fonction des marges de manœuvre qui étaient alors les siennes. Aussi, contrairement à une démarche comme celle de Jeanne Favret-Saada (1981), qui décrit *in situ* la cure thérapeutique, mon approche s'est focalisée sur la manière dont le prêtre-exorciste « traduit » le déroulement des séances dans son carnet puis commente ses propres écrits pour les resituer.

Cet effort discursif a pour objectif d'établir la légitimité d'une pratique qui s'apparente aujourd'hui à l'élaboration d'un véritable dispositif thérapeutique. Derrière la singularité des réajustements du père Louis se révélait ainsi une piste d'analyse des transformations du champ religieux contemporain ou, plutôt, une illustration du bricolage auquel se livrent aujourd'hui tous ceux qui cherchent à occuper une place dans la prise en charge des infortunes (maladies chroniques et malchance durable) que les thérapeutes officiels (médecins et psychologues) peinent à solutionner.

■ Une vision binaire à dépasser

Afin d'approfondir ma connaissance de ce ministère et de la posture de l'institution catholique vis-à-vis de ces pratiques, j'ai rencontré le père Gauthier, ancien exorciste du diocèse de Paris et interrogé le père Bellot alors en fonction à l'accueil Saint-Irénée pour les huit diocèses d'Ile-de-France. Comment ces prêtres mandatés par leurs Évêques percevaient-ils leur ministère ? Croisant leurs déclarations avec ce que l'on pouvait lire dans la littérature interne, je prenais conscience d'un univers dans lequel se confrontent deux tendances : une tendance dite psychologisante et une tendance dite diabolisante. Cette vision binaire des pratiques d'exorcisme contemporaines était autant présente dans les travaux des chercheurs [Hervieu-Léger, 1999] que dans ceux des prêtres-exorcistes [Froc, 1996], largement relayée par les divers articles de journaux sur le sujet³.

Exorciste dans la région de Tarbes depuis 1990, le père P. appartient à l'ancienne école. À 87 ans, cet homme discret, à la stature sévère, reçoit un millier de personnes chaque année. [...] Parce que, contrairement à bon nombre de ses confrères, il croit à la sorcellerie et aux phénomènes de possession [...]. Mais la grande majorité – 90% – des exorcistes décevrait énormément les amateurs de frissons. Dans leur confrérie, le père P. fait figure d'élément marginal. [...] L'exorcistat se révèle surtout un terrible observatoire de la misère humaine [Festraëts, 1999].

L'approche classique (aujourd'hui encore) consiste à établir une typologie exhaustive de ce ministère en « classant » d'un côté ou de l'autre tous les prêtres-exorcistes d'un territoire donné, comme l'a fait Aline Baumgartner pour la Suisse romande [Baumgartner, 2003]. Mais j'étais en mesure d'aller au-delà de cette approche binaire grâce à cette relation régulière avec le père Louis. Au fil de nos entretiens, je voyais apparaître une autre image de ce ministère, beaucoup plus hybride et changeante que l'image très manichéenne qu'en donnent habituellement les médias et que relayent souvent trop rapidement les chercheurs.

■ Exorcisme et sécularisation interne à la fin du xx^e siècle

L'exorcisme est, littéralement, l'action ritualisée visant à expulser du corps d'une personne un esprit

y ayant pénétré pour en prendre le contrôle. Il prend place très tôt dans la tradition chrétienne. On trouve déjà nombre de références à cette pratique dans les textes bibliques, notamment dans les Évangiles et les Actes des apôtres⁴. L'homme étant censé rester sous l'influence du démon en raison du péché originel, les exorcismes seront introduits dans les rites du baptême dès le II^e siècle. Saint Hippolyte de Rome (170-235) les prescrira durant le catéchuménat. À l'origine, tout chrétien peut pratiquer un exorcisme. Mais en 416, le Pape Innocent I^{er} réservera aux prêtres et aux diacres ce pouvoir d'expulser du corps d'un individu les esprits maléfiques qui l'assaillent à l'aide d'eau bénite, d'huile, de sel en prononçant la célèbre formule : « *Retire-toi Satan* », mieux connue dans sa formulation latine : « *Vade retro Satana !* »⁵. La présence ou l'influence de Satan, l'ange déchu, seront ainsi associées à l'histoire de l'hérésie et à celle de l'Inquisition. La pratique de l'exorcisme est donc fortement répandue entre le XII^e et le XVII^e siècle⁶. Le Grand rituel d'exorcisme est formalisé en 1614 par le Pape Paul V et le Manuel d'exorcisme de l'Église catholique est publié en 1626. Des critères sont alors établis pour identifier un état de possession⁷. Mais, dès cette époque, le pape Paul V publie des mesures strictes envers l'exorcisme en conseillant aux prêtres d'être vigilants afin de bien différencier la possession de la bile noire (mélancolie) ou des autres maladies.

À partir du XIX^e siècle, la confrontation entre l'Église et la science, en cette période de rationalisme scientifique, va engager une profonde remise en question de ce que l'on pourrait appeler « le sens du mal » (origine et signification des maladies, malheurs, catastrophes...). Le développement de la médecine, notamment des sciences psychiatriques, va fournir de nouvelles grilles de lecture pour comprendre les démences [Guillemain, 2001]. L'expertise médicale commence en effet à prendre sa place, offrant alors une lecture alternative à celle de l'institution religieuse, notamment pour comprendre des expériences de type médiumniques comme les apparitions, mais aussi pour tenter d'expliquer l'origine de la maladie et, parallèlement, les guérisons dites miraculeuses. Le point de vue médical s'autonomise partiellement des autorités ecclésiastiques, participant ainsi d'un processus que les théoriciens de la sécularisation comme Bryan Wilson appelleront dans les années 1960 la « différenciation structurelle du système social » [Wilson, 1966]. Dans un tel contexte, la pratique officielle de l'exorcisme au sein de l'institution devient donc de plus en plus problématique⁸.

Au tournant des années 1960

Au milieu du xx^e siècle, l'Église catholique romaine entreprend des réformes, en particulier à travers le Concile Vatican II (1962-1965). Ce dernier, par les réajustements qu'il opère vis-à-vis du protestantisme, l'ouverture aux théologies libérales, la réélaboration liturgique et le recentrement sur la communauté des croyants constitue un de ces moments de bifurcation où tout semble repensé (autorité du prêtre, place des laïcs, statut du texte, etc.). Mais si Vatican II lance bien des réformes, revoit et corrige nombre de protocoles rituels, certains domaines ne sont pas abordés, et notamment le ministère d'exorcisme. Il est pour ainsi dire oublié. Comme d'autres pratiques, telles les processions aux saintes et aux saints locaux et les pèlerinages mariaux, l'exorcisme est alors perçu comme faisant partie de ces pratiques à caractère thaumaturgique qui pèsent lourd sur la capacité de l'Église à entrer dans la modernité. Remettre officiellement en cause une pratique bibliquement attestée et longtemps encouragée par une institution dont l'ensemble de la structure d'autorité repose sur la continuité apostolique et l'infailibilité pontificale demeure une improbable prise de risque. La stratégie institutionnelle consiste donc à mettre de côté ce qu'il convient de laisser dans l'oubli de l'histoire. C'est ainsi que, après Vatican II, l'Église ne mandate plus de nouveaux prêtres pour exercer ce ministère, laissant les derniers prêtres-exorcistes disparaître progressivement. Comme les travaux de François-André Isambert l'ont montré à propos du remaniement, à la suite du Concile, du rituel du sacrement des malades en 1972, qui prend alors clairement une dimension plus allégorique [Isambert, 1975], on assiste à ce que Danièle Hervieu-Léger nomme la « métaphorisation du malin » [1999 : 49].

Les nouveaux prêtres-exorcistes

Les spiritualités d'inspiration orientale connaissent dans les années 1970 un important succès en Occident auprès d'un public aisé et cultivé. L'usage des références religieuses mobilisatrices dans les luttes politiques se montre efficace : théologie de la libération en Amérique latine (1970-1980), révolution iranienne (1979), réélection de Reagan par la droite chrétienne aux États-Unis (1984). Au sein du catholicisme, la persistance des demandes d'exorcisme comme l'attachement aux pèlerinages locaux et fêtes patronales font également partie de ces phénomènes qui viennent

contredire un processus de « reflux de la religion » décrit par les chercheurs comme irréversible et comme modèle d'évolution pour le reste du monde⁹.

À la fin des années 1970, les demandes d'exorcisme demeurant importantes et les prêtres officiellement mandatés pour y répondre étant en voie de disparition, d'autres acteurs, exorcistes « sauvages » ou indépendants, viennent les honorer. Non sans ressentir une certaine gêne, l'institution ecclésiale décide alors de s'adapter en nommant de nouveaux prêtres-exorcistes¹⁰. Au milieu des années 1990, en Suisse romande comme en France voisine, presque tous les diocèses ont dès lors leur exorciste officiel, mandaté par l'Évêque. Comme le déclare en 2002 Monseigneur Berchier, alors vicaire général de l'évêché de Fribourg, ces prêtres-exorcistes furent nommés « pour qu'il n'y ait pas dispersion et que tout prêtre ne s'improvise pas exorciste »¹¹.

Ainsi, en 1999, la Congrégation des sacrements et du culte divin s'attelle enfin à la tâche délicate de revoir le texte officiel de l'Église à propos de l'exorcisme¹² afin d'adapter le manuel resté inchangé depuis 1626. Si les critères de Paul V ne sont pas remis en cause, le texte invite à la retenue en insistant sur l'aspect exceptionnel de l'exorcisme et met davantage l'accent sur les précautions à prendre lors d'un exorcisme afin de ne pas confondre possession et maladies psychiques. Ce nouveau rituel, toujours en latin, tout en réaffirmant l'existence personnifiée du mal, met en garde contre le risque de comprendre les souffrances uniquement à travers le prisme de la possession diabolique. La pratique de l'exorcisme majeur¹³ reste donc rare¹⁴ et requiert une autorisation de l'évêque du diocèse. L'exorcisme propose alors des voies d'accompagnement et de soutiens spirituels, prenant soin de condamner autant les pratiques jugées magiques ou occultes que le relativisme scientifique, afin de ne pas délégitimer totalement le ministère d'exorcisme.

Mais les nouveaux exorcistes mandatés sont bien différents de leurs prédécesseurs. Leurs parcours universitaires ou leurs expériences antérieures les rapprochent de l'univers des psychologues, des assistantes sociales ou des éducateurs spécialisés. Une expérience professionnelle de contact avec des populations précarisées constitue, pour les évêques, le gage d'une capacité de discernement afin de prendre en compte les difficultés familiales, professionnelles ou psychologiques... en arrière-plan de la demande d'exorcisme. Il demeure encore aujourd'hui des prêtres-exorcistes réticents à ces évolutions continuant de pratiquer régulièrement rituel d'exorcisme (ou exorcisme majeur), à l'image de

Don Gabriele Amorth¹⁵ à Rome, à l'initiative de l'Association internationale des exorcistes fondée en 1990. Mais, pour une bonne partie d'entre eux, les prêtres-exorcistes contemporains s'inscrivent dans la nouvelle tendance. Ils se feront progressivement seconder par des psychiatres dans le cadre de leur ministère et insisteront sur l'accompagnement spirituel et l'écoute psychologique, véritable raison d'être de leur ministère.

Ce n'est pas un pouvoir magique qui nous a été donné, mais une mission qui nous est confiée par nos évêques : accueillir, aider et reconforter, au nom de l'Église, les personnes qui souffrent, les aider à passer de leur état de dépendance à un état de confiance en elles-mêmes, dans les autres et en un Dieu-Amour [Froc, 1996 : 12]¹⁶.

En d'autres termes, les prêtres-exorcistes tiennent à se présenter comme les confesseurs de ceux qui n'ont plus d'autres recours que l'Église pour soulager leurs maux. Ils cherchent à dédramatiser leur ministère en réponse aux attentes de leur hiérarchie. Mais ces évolutions ne sont pas sans conséquence sur leurs relations avec celles et ceux qui viennent les trouver.

Dans son étude sur les pratiques de sorcellerie en Normandie, Jeanne Favret-Saada découvrait déjà dans les années 1970 ces nouveaux prêtres-exorcistes et relève que, lorsque la personne ensorcelée est envoyée par le prêtre à l'exorciste, celui-ci « refuse de donner aucun sens religieux, sinon par référence à la "bonne souffrance" ou en l'assurant de ses prières. À la manière du médecin, il rabat la demande de sens qui lui est faite, en conseillant au malheureux de consulter un psychiatre, de veiller à mener une vie plus équilibrée, d'appliquer mieux les règles de la méthode expérimentale » [Favret-Saada, 1977 : 17]. Danièle Hervieu-Léger, vingt ans plus tard, fait à sa manière le même type d'observation :

Prodiguer à ceux qui se disent « possédés » les marques de compassion et au besoin les conseils pratiques qui leur permettraient de trouver auprès d'un médecin ou d'un psychologue un suivi thérapeutique indispensable demeure la plupart du temps l'objectif principal. Mais c'est rarement ce qu'attendent les requérants : eux s'adressent à l'exorciste comme à quelqu'un qui est investi d'une puissance, inséparable d'une compétence technique lui permettant de maîtriser les forces surnaturelles [1999 : 50-51].

Pour les chercheurs, la réintroduction des prêtres-exorcistes n'est donc pas un retour en arrière, elle s'inscrit pleinement dans ce processus de sécularisation interne. Mais ces nouveaux exorcistes se

retrouveraient alors face à un public pour qui la lecture psychologisante ne fait pas sens ; un public qui n'accepterait pas que l'exorciste lui-même doute de l'existence du diable. Ces approches opposent donc les prêtres-exorcistes psychologisants à leurs concurrents (exorciseurs, guérisseurs, sorciers) dans une lutte pour le monopole de la définition de l'origine du mal et des moyens de le combattre. Les ouvrages écrits par les exorcistes eux-mêmes évoquent déjà très largement ce « choc » des perspectives. Les chercheurs et les acteurs développent donc ensemble une même analyse binaire. D'un côté, la tendance psychologisante des prêtres-exorcistes qui veulent participer à une redéfinition allégorique de leur ministère, dans la continuité du père Isidor Froc qui fut l'un des pionniers en ce domaine. De l'autre, la tendance diabolisante des prêtres-exorcistes qui luttent pour réaffirmer la présence pragmatique et ontologique du mal en rappelant qu'une des grandes victoires du diable durant la seconde moitié du xx^e siècle est justement d'être parvenu à se faire oublier (voir notamment Don Gabriele Amorth, [2002]).

Mais ces deux approches sont-elles si éloignées ? La tendance dite psychologisante d'un certain nombre de prêtres-exorcistes rend-elle bien compte de la réalité de leur pratique ? Que découvre-t-on lorsque l'on prend quelque distance avec ces discours et que l'on étudie le quotidien d'un de ces prêtres-exorcistes que l'institution a choisi pour (et encouragé à) prendre ce virage psychologisant ? En explorant le quotidien d'un exorciste à travers son journal, on peut mettre en évidence à quel point cette distinction binaire (approche psychologisante/approche diabolisante) est par trop simplificatrice. Si cette distinction demeure facile à penser et à présenter dans les médias, elle ne renvoie pas à la réalité du terrain. Certes, le père Louis n'est qu'un cas particulier, mais ce n'est pas un cas isolé. Son expérience nous renseigne sur tous ces arrangements qui font, de toute évidence, le quotidien des prêtres-exorcistes d'aujourd'hui.

■ Le parcours d'un exorciste « moderne »

Un ministère de dédramatisation

Avant l'arrivée du père Louis en 1993, ce diocèse français avait son exorciste, un capucin qui multipliait les rituels d'exorcisme en parfaite autonomie, sans véritable contrôle ecclésiastique, faisant même venir

à plusieurs reprises des caméras de télévision pour assister à des séances spectaculaires où des personnes sanglées sur une table réagissaient violemment à l'accomplissement du rite. D'après le père Louis, le décès de ce capucin fut un soulagement pour l'évêque qui s'empressa d'exiger du nouvel exorciste nommé une rupture radicale avec les pratiques antérieures. Le père Louis ne fut pas choisi au hasard. Prêtre ouvrier aimant travailler au contact des populations pauvres et éloignées de l'Église, passionné de théologie et enseignant apprécié des jeunes séminaristes, il s'inscrivait pleinement dans la lignée modernisatrice de Vatican II tout en montrant une véritable qualité d'écoute et un intérêt intellectuel sincère pour l'étude du surnaturel.

Lors de nos premiers échanges en 1999, comme tant d'autres prêtres-exorcistes l'auraient fait, il s'attaque aux représentations qui sous-tendent la demande d'exorcisme et déclarent ainsi vouloir d'abord dédiableliser les plaintes : « notre rôle [en fait], c'est un peu de nous faire l'avocat du diable, qu'on ne lui attribue pas tous les maux ». Amené parfois à se déplacer, principalement lors de demandes concernant des problèmes liés au bétail et à l'habitat, ou recevant les personnes en entretien dans son bureau du centre diocésain, le père Louis semblait apprécier ce ministère. Comme il me le déclarait lui-même, il a toujours été un prêtre atypique et, s'il avait dû être prêtre de paroisse, il aurait sans doute « défroqué ».

La fréquence hebdomadaire de ce que l'on pourrait appeler ses consultations peut aller jusqu'à huit ou dix personnes, d'après ce qu'indique son carnet¹⁷, pour une moyenne globale (aujourd'hui encore) de trois à quatre visites par semaine. La population que voit défiler ce prêtre-exorciste est particulièrement hétérogène. Les notes du père Louis rejoignent les ouvrages des prêtres-exorcistes. Une grande majorité de femmes (75 %), un panel large de professions (agriculteur, policier, gardien de prison, PDG, journaliste, chauffeur, cartomancienne, guérisseur, prêtre, etc.), des individus connaissant fréquemment des difficultés personnelles, familiales ou professionnelles, et un pourcentage non négligeable de personnes sous traitement psychiatrique. Notons enfin chez ces personnes, d'après ce prêtre, une nette tendance à se déclarer catholique tout en se situant en marge de l'institution (pratique irrégulière et très personnalisée voire rejet complet de l'Église) :

Toutes les classes de la société. Ça va du médecin au gitan en passant par le chauffeur poids lourd, le gars qui tient un sex-shop [rire]. Oui, je me souviens d'avoir eu

un médecin qui m'a demandé d'aller désenvoûter son cabinet [rire]. [...] Donc vous voyez, c'est un petit peu... [...] Un peu toutes les classes et plutôt des gens qui ont eu quelques malheurs dans la vie, la plupart. [...] C'est toujours tout qui est un peu cassé quoi.

Après avoir longuement écouté et questionné les personnes, le père Louis tente donc de les amener à mettre de côté la lecture diabolique pour qu'elles se questionnent et trouvent, dans leur histoire de vie, les raisons plus profondes du mal qui les ronge. L'exorciste met alors à profit ses compétences en sciences humaines mais également les formations continues à la psychopathologie qu'il reçoit chaque année à Paris dans le cadre de son ministère : « Moi, je pense que neuf dixièmes des gens devraient avoir un suivi, ou psychologique, ou religieux, pour avancer. Moi, je suis plutôt une plaque tournante, je les renvoie vers des psychologues que je connais ».

En règle générale, les personnes venues le consulter ne reviennent pas. D'après lui, « une seule séance suffit pour les désangoisser ». Le père Louis estime que les cas où il pourrait avoir des doutes quant aux origines du mal sont de 1 sur 100, reprenant les estimations des ouvrages de ses confrères. Ainsi, comme la plupart des prêtres-exorcistes, il refuse donc systématiquement ou presque de recourir au rite du grand exorcisme (ou exorcisme majeur). Il ne l'a fait qu'une seule fois, dans une situation particulière et semble bien le regretter :

Il y a une personne, que j'ai rencontrée quand même, qui m'a été amenée par un prêtre. Bon, j'ai fait un exorcisme cette fois-là et, quelque part, je l'ai regretté, j'aurais aimé avoir un peu un constat d'un psychiatre. La prochaine fois, je serai certainement plus prudent mais c'était des gens qui venaient de loin, qui m'ont un peu forcé la main. La prochaine fois, je ferai une analyse psychiatrique et je demanderai la permission de l'évêque.

Exerçant dans le cadre de son ministère, le père Louis ne réclame aucune rétribution pour son activité. Fréquemment néanmoins, les personnes qu'il rencontre insistent fortement pour le « récompenser » de son action. Voulant à la fois éviter de les blesser et ne pas être accusé de tirer un profit personnel de son travail, le père Louis accepte parfois, selon ses dires, quelques modestes cadeaux.

Le prêtre-exorciste, thaumaturge malgré lui

D'après le père Louis, la majorité des personnes qui viennent le trouver font référence à une conception

classique de l'exorcisme comme chasseur de démons. Dans ce type de représentation, l'exorciste se situe tout en haut de l'échelle des spécialistes du combat spirituel, comme l'attestent bien des travaux [Baumgartner 2003 ; Favret-Saada 1977 ; Hell, 1999]. Ceux qui viennent consulter les exorcistes ont auparavant visité rebouteux, voyants, magnétiseurs ou sorcier. Ainsi raconte-t-il :

Alors je peux vous dire aussi... la première fois que j'ai reçu ce boulot-là, j'ai eu un guérisseur au téléphone en me disant : voilà, j'ai un garçon de vingt et un ans qui est là, il est certainement endiablé, il a des forces, ce n'est plus de mon domaine, je vous le passe, mais faites attention, même si vous priez pour lui vous allez avoir des ondes négatives.

Celui qu'on ne va voir que lorsque tous les autres recours ont échoué est toujours le plus puissant, le plus apte à réussir à faire fléchir le destin, mais aussi le plus dangereux, au sens où il tire sa puissance du contact contaminant qu'il entretient avec les forces les plus sauvages. À la Réunion, Bernard Boutter [1999] montre aussi que le malade va d'abord voir un médecin, puis un « tisaner », ensuite un sorcier et enfin seulement, lorsque tous se sont montrés impuissants, il va voir un exorciste. L'ouvrage de synthèse de Bertrand Hell, intitulé *Possession et chamanisme* [1999], est particulièrement éclairant sur ce point. Les systèmes symboliques qui sous-tendent les demandes de guérison, dans différents types de rituels et différentes cultures, reposent sur une échelle de l'efficacité symbolique qui place les plus puissants thérapeutes à son extrémité, là où les forces les plus efficaces et les plus dangereusement manipulables sont présentes, là où on ne choisit d'aller qu'en dernier recours, tant ce choix peut être lourd de conséquences. Les travaux de Magalie Jenny [2008] sur les guérisseurs, faiseurs de secrets et rebouteux en Suisse romande font état de ce même lien qui s'opère entre efficacité du thérapeute et dangerosité potentielle.

L'exorciste serait ainsi une « halte possible dans un itinéraire thérapeutique » [Baumgartner, 2003]. Mais rencontrer l'exorciste est aussi dangereux car il est celui qui s'approche le plus près du démon et peut également contaminer ceux qui viennent le trouver. Voici quelques extraits du journal de l'exorciste témoignant des représentations qui sous-tendent les énoncés de croyance des personnes venues le consulter¹⁸ :

Amenez de l'eau bénite, ... c'est un coriace !
Quand vous êtes venu, ma femme a eu ses règles avec une semaine d'avance, c'est vous qui l'avez dérégulée...

Les prêtres ont une énorme puissance, s'ils ne l'emploient pas, ils sont terriblement coupables... Vous avez la puissance de l'exorcisme, vous devez me la donner, sinon, vous êtes coupable... [car] depuis que vous êtes venu, j'ai senti que j'étais protégé par quelqu'un plus fort que le mal...

À voir régulièrement le père Louis, je prends conscience que ce dernier n'aura pas mis très longtemps à réaliser qu'il lui serait tout de même difficile de répondre à ces demandes en se contentant de jouer les accompagnateurs spirituels et d'encourager les personnes à suivre une thérapie. Lui qui se disait soucieux d'une foi plus intellectuelle, découvre progressivement qu'il peut tirer profit de l'efficacité symbolique inhérente à son ministère :

C'est vrai que, moi, je suis un petit peu de [la génération de] mai 68, je me moquais de tout ce qui était bénédiction et autres choses, pour avoir un peu une foi un peu plus intellectuelle, un peu plus critique. Et puis j'en suis revenu, au niveau de la religion populaire, je ne m'en moque pas, et je constate que les gens vont mieux. Moi, au début, je ne faisais qu'écouter, mais maintenant oui, c'est vrai, je fais des rites.

■ Renégociation des frontières

Bricolages rituels, quand la fin justifie les moyens

Si le père Louis s'est interdit de pratiquer le rituel du grand exorcisme (exorcisme majeur), pendant de nombreuses années, il s'est progressivement mis à traiter chaque demande particulière par des solutions personnalisées. Face aux attentes de délivrance, le père Louis répond de plus en plus souvent par le rite. Après avoir essentiellement eu recours à la parole durant les premières années de son ministère, il s'est donc progressivement mis à assumer pleinement le recours systématique aux rites :

Je me suis après... quelques années de pratique, je me suis rendu compte que, si je parlais au niveau de la réalité, la personne était dans le délire. Et la seule façon de comprendre ce que j'ai à dire, il faut que je passe par le rite. [...] Vous voyez, si j'avais simplement discuté... mais non madame, mais non monsieur, c'est dans votre tête ! Ça ne sert à rien.

Ainsi, il combine diverses pratiques plus ou moins orthodoxes pour trouver, dans chaque cas particulier,

le moyen de rester dans ce qu'il appelle une lecture « symbolique » tout en accomplissant des gestes et des paroles qui offrent plusieurs prises et peuvent ainsi être lues par le requérant sur le mode plus manichéen du combat spirituel. S'il ne pratique pas le rituel du grand exorcisme, le père Louis me dit multiplier les bénédictions et les impositions des mains :

il m'a dit qu'il avait été touché par l'un de ses anciens amis... qui l'avait touché au front et à la nuque. Depuis lors, il avait des malaises qui revenaient régulièrement et il m'a demandé l'imposition, alors je lui ai fait l'imposition des mains. J'ai fait une prière, j'ai fait une croix sur le front et j'ai imposé les mains, voilà, je ne dis pas qu'un jour je ne ferai pas une bénédiction d'huile ou quoi, j'irai jusque-là !

Contre toute attente, il mobilise ce dont il s'est longtemps moqué ; les objets pieux, dont l'efficacité à court terme vaut pour lui toutes les thérapies :

quand des gens se sentent terriblement angoissés, parfois, je leur offre une petite bougie [...]. C'est symbolique, la personne qui est dans les ténèbres voit un petit peu de lumière. Alors je ne suis pas du tout chapelets (rire) et tous ces trucs-là, mais j'ai quelques médailles, c'est ma quincaillerie (rire) et je leur donne. Quand une personne me dit : « j'ai vraiment le diable sous mon oreiller ! », ben je lui dis : « Vous mettez cette médaille, vous allez être protégé ! » Voilà. Vous m'auriez dit ça il y a cinq ans, j'aurais ri. Alors je remarque que les gens [vont mieux] ... [Ils me disent] : « ben ça m'a fait beaucoup de bien la médaille que je porte maintenant, elle me protège ! ».

Et quand la nécessité l'y pousse, il improvise des rites à forte résonance symbolique pour majorer l'efficacité des séances :

...alors elle m'a simplement montré la présence du diable dans sa chambre à coucher. C'était des dessins dans le bois, alors ce que j'ai fait cette fois-là, c'est brûler devant elle des talismans qui lui faisaient du tort. Elle avait été chez un sorcier et elle portait des talismans, elle disait que ça lui faisait du tort. C'est un geste symbolique, je l'ai brûlé devant elle, une espèce de petit cordon. J'en ai ouvert un, c'était un truc en arabe roulé dans une espèce de petite peau.

Le père Louis insiste, durant chaque entretien, sur le fait qu'il a uniquement recours à ce qu'il appelle des « gestes symboliques ». Il s'attache donc à garder ses distances avec toute pratique que je risquerais de

considérer comme « magique » en définissant les gestes qu'il effectue comme des actes de mise en sens, des gestes et des paroles qui rassurent, réconfortent et aident au cheminement spirituel.

Pourtant, le prêtre-exorciste s'autorise une certaine prise de distance vis-à-vis des évolutions ecclésiales afin d'améliorer l'efficacité de son intervention, par exemple lorsqu'il reconnaît l'usage de langues mortes comme support à l'efficacité des rites : « Moi, je faisais souvent des prières en latin ou en grec parce que les gens préfèrent hein, ça se comprend ».

Ainsi, pour chaque cas, le prêtre-exorciste semble improviser une solution susceptible de soulager la personne tout en restant acceptable pour lui et son institution :

alors cette fois, je l'avais reçu chez moi, ce que je fais plutôt rarement et je suis allé chercher un linge d'autel et j'ai pris de l'eau devant lui et je l'ai bénie : « Quand vous êtes harcelé, que ça va vraiment mal, vous prenez un peu d'eau bénite, vous la mettez sur le linge et vous l'appliquez là où elle vous harcèle ». Alors il est revenu en me disant : « Mais c'est extraordinaire, ça va mieux, mais elle me harcèle autre part ! »

Cette fois-là, oui, c'était une fille. Elle était très perturbée, elle avait apporté avec elle des cassettes pornographiques. Elle disait que ça l'attirait, que ça lui faisait du mal, qu'elle pouvait pas s'en débarrasser. Alors là... je l'ai emmenée avec moi dans les jardins du centre diocésain et puis j'ai pris un marteau, j'ai déposé une de ces cassettes sur une pierre et je l'ai cassée, pour qu'elle voie quoi, que c'était juste une boîte en plastique, qu'elle pouvait être rassurée. Puis on a récité une prière.

Issu d'une génération de prêtres très réservée vis-à-vis des croyances populaires et autres dévotions aux saints et vierges miraculeuses, le père Louis se surprend donc à mobiliser toutes les ressources symboliques des objets et des rites :

Je ne crois pas aux pouvoirs magiques de ces choses-là mais je remarque que les gens ont parfois besoin de ça pour avancer. Alors peut-être qu'un jour je leur dirai : « Va plus loin, il y a des choses plus importantes » Mais s'ils ont besoin de cette béquille-là, à un moment, ben tant mieux !

Le prêtre-exorciste, un personnage hybride

En une dizaine d'années de ministère, le père Louis développe ainsi un dispositif thérapeutique par ce

recours singulier à des improvisations rituelles adaptées à chaque situation. Lui, qui se décrivait, lors de notre premier entretien (novembre 1999), comme une plaque tournante visant à rediriger les personnes vers des traitements psychiatriques plus adaptés à leur mal-être, semble bien avoir réinventé l'efficacité de son ministère en parvenant à concilier ses propres exigences théologiques avec la sensibilité rituelle de ceux qui viennent le trouver. Ce cheminement, qui l'aidera à s'accepter comme thaumaturge malgré lui, il ne le fera pas seul. La psychiatre avec laquelle il a pris l'habitude d'être en contact, et à qui il confie ses doutes ou expose des cas difficiles, est une catholique engagée qui, parallèlement à son activité professionnelle, anime une maison d'accueil chrétienne accueillant des personnes malades ou handicapées en situation de précarité sociale. Elle-même, lors d'un entretien qu'elle accepta de m'accorder, se montra tout à fait consciente de l'efficacité symbolique des actes de l'exorciste. Elle avoua avoir eu plusieurs fois recours aux services du père Louis dans le cadre de sa profession face à des patients qu'elle estimait être emprisonnés dans un délire mystique difficile à traiter au sein d'un cabinet médical :

Si je lui envoie des gens... c'est pas pour les faire exorciser [...]. Souvent ça m'est arrivé, pour des gens... une personne... je l'ai menacée en fait. On était en cours de thérapie et elle avait une peur, une angoisse qui la rendait un peu hors de la réalité, presque de l'ordre de la psychose. [...] Donc je lui ai dit : « Il vous faut un exorciste parce que... ça ne va pas ce que vous dites ! » [...] Ca lui a fait très très peur d'aller voir le père Louis, et après c'était terminé. On a donc eu ni besoin d'eau bénite, ni de neuroleptiques et elle a pu sortir de son symptôme qu'on ne maîtrisait plus du tout. [...] Les gens... quelquefois, ils sont pris dans des mécanismes tellement... au niveau de l'imaginaire... tellement forts qu'il faut dire : « Stop ! » Et ça, on peut le stopper par des paroles comme ça... en ayant recours à quelqu'un qui a... l'antidote (psychiatre collaborant avec le père Louis).

Quand j'en parle avec la psychiatre, elle me dit : « Moi je peux pas faire ça, c'est contre la déontologie de mon boulot, mais toi tu peux le faire et fais-le parce que moi, je peux plus rien faire ! » (père Louis)

Le prêtre-exorciste et son alliée articulent ici leurs performances respectives pour élaborer un dispositif de prise en charge où le psychiatre valide l'acte thérapeutique de l'exorciste quand ce dernier, dans le même temps, accentue le potentiel thérapeutique du cabinet médical. L'intervention du prêtre-exorciste devient ainsi médicalement légitime alors même que celle du

psychiatre devient spirituellement complémentaire. Le prêtre et la psychiatre font donc ici alliance pour élaborer un dispositif thérapeutique hybride où l'approche spirituelle et l'approche psychiatrique se combinent¹⁹. Parfois invité à présenter ses activités dans des colloques de psychologie clinique, le père Louis s'inscrit de plus en plus dans une communauté de pratiques au sein de laquelle circulent des praticiens chrétiens, des chercheurs sensibles à l'ethnopsychiatrie et des religieux formés à la psychothérapie.

■ Épilogue

Lorsque j'ai revu le père Louis en 2012, son quotidien n'avait alors guère changé, tout comme sa manière de poursuivre ce bricolage rituel auquel il se livre constamment pour s'adapter à chaque cas particulier. Tout en me contant d'autres histoires singulières, le père Louis reconnut qu'à bientôt 80 ans, après 16 ans de pratique, il s'était aujourd'hui « fait un nom » et recevait toujours beaucoup de monde dans son petit bureau du centre diocésain²⁰. Ses besoins de formation comme la nécessité d'être en contact avec un psychiatre n'étaient plus aussi importants. Il semblait vouloir me dire que le temps de l'apprentissage était révolu et que, fort de ses nombreuses années de pratique et d'échange, il maîtrisait mieux maintenant les frontières de son ministère. L'hybridité hésitante de sa pratique expérimentale de la fin des années 1990 et du début des années 2000 semblait bien être devenue, aujourd'hui, à ses yeux, tout à fait légitime. Lors de notre dernier contact en février 2015, il assumait alors pleinement sa singularité :

Ma pratique elle est spécifique peut-être dans la manière de... ce que j'invente un peu comme rite. Hein ! Je dis souvent que je bricole des rites mais vous voyez, je ne dis pas que les autres ont pris comme moi un marteau ou... Disons que parfois je... les autres [exorcistes des diocèses] iront peut-être brûler une bougie dans une église ou bien ils iront bénir une maison. Ça, on fait tous ça ! Mais peut-être que... aller brûler des vêtements sacerdotaux qui ont servi à des orgies, ça je ne crois pas qu'ils l'ont fait.

En redéployant les frontières de son ministère, le père Louis « bricole », au sens où l'entend Lévi-Strauss, à partir d'un ensemble de contraintes. Comme d'autres, il trouve des alliés et tâtonne pour établir sa légitimité

à intervenir dans un itinéraire de soins où il fait office de « thérapeute spirituel ». Pour ce faire, il doit parvenir à concilier les attentes de sa hiérarchie (insister sur l'accompagnement spirituel et psychologique) et celles des personnes en attente d'exorcisme (être délivrées). Il lui faut donc dépasser ces oppositions en valorisant la complémentarité nécessaire des registres médical et spirituel pour une approche holistique des origines du mal. Avec la psychiatre, le père Louis élabore ainsi un espace de prise en charge thérapeutique « pluri-référencé » [Nathan, 2000 : 154], quitte à transgresser quelque peu les consignes de l'institution

en matière de rituel et la déontologie médicale en matière de thérapie.

Il n'y a donc ni simple processus de sécularisation interne d'un ministère, ni médiatique « retour » des exorcistes. L'histoire du père Louis demeure une histoire singulière, certes, mais elle illustre pourtant un phénomène de bricolage ordinaire dont on peut sans risque penser qu'il est fréquent dans tous les diocèses, même si l'institution catholique s'en défend et que les prêtres-exorcistes mandatés continuent publiquement de se présenter à travers les médias comme les simples psy de l'Église. ■

I Notes

1. Il s'agit d'un prénom fictif.

2. Sur le site internet du diocèse, le prêtre présente ainsi son ministère : « Le terme « exorcisme » [...] signifie en grec « acte de parole ». La parole a la force de faire grandir l'autre. Or, dans le cadre de l'exorcisme, seule une parole efficace, positive voire forte permet d'expulser une parole destructrice ou aliénante. Le ministère de l'exorcisme est donc un ministère d'évangélisation où une Bonne Nouvelle est prononcée celle de la victoire absolue de Dieu sur la peur de l'angoisse, la division. »

3. Voir notamment les articles de journaux cités après la bibliographie. Eric Vinson (*Le Monde des religions*, [2005]) aborde cette tension entre les deux tendances en terme de « retour » des exorcistes. Jean Mercier (*La Vie*, [2006]) met en balance, dans son dossier intitulé « Le grand retour du diable », les propos opposés du père Maurice Bellot et du président de l'Association internationale des exorcistes (Giancarlo Gramolazzo). Dans un article de *l'Express* (sept. 1999), Claire Chartier évoque toute l'ambiguïté de l'Église sur le sujet. La plupart des articles consultés évoquent à la fois le développement récent de ces prêtres-exorcistes psychologues, encouragés par l'institution ecclésiale, et la « résistance » de plus en plus organisée des prêtres-exorcistes « traditionnels » qui s'insurgent contre ces évolutions de leur ministère qu'ils perçoivent comme une forme de négation de l'existence même du démon. Les prêtres-exorcistes eux-mêmes, dans leurs écrits, insistent sur cette opposition. Voir notamment [Froc, 1996] ou [Leneuf et Vernet, 1991].

4. Premier livre de Samuel (16-19) ; Évangile de Marc (1, 2-34 ; 3, 20-30 ; 5, 1-20 ; 9, 14-29) ; Évangile de Luc (11, 24-26 ; 13, 32) ; Évangile de Matthieu (12, 24-28) ; Actes des Apôtres (2, 1-13 ; 8, 26-40 ; 10, 44-48, 13, 1-12 ; 19, 11-20) ; Première lettre de Paul aux Corinthiens ; Testament de Job (XLVI).

5. Issue des Évangiles de Marc et Matthieu (Marc 8, 33 ; Matth. 4, 9).

6. On pense ici au célèbre épisode de Loudun (près de Poitiers) en 1632. Des religieuses ursulines furent subitement prises de possession et offrirent rapidement un véritable spectacle populaire. L'Église répondra en 1634 par une cohorte d'exorcistes qui se livrèrent à des rituels théâtraux sans parvenir à enrayer le phénomène (voir Michel de Certeau, [1970]).

7. Selon ces critères, pour qu'un individu soit reconnu possédé par le démon, il faut qu'il soit capable de s'exprimer dans une langue qu'il n'a pas apprise, qu'il possède une force extraordinaire lors de ses crises de possession, qu'il connaisse des choses qu'il est supposé ignorer ou qu'il vomisse des corps étrangers.

8. Sur l'histoire du diable dans l'Église chrétienne et de l'exorcisme, voir notamment les travaux de Robert Muchembled [2000] ou d'Estelle Villeneuve *et al.* [2007].

9. Pour les travaux de sociologie des religions des années 1980, voir notamment les ouvrages de Karel Dobbelaere [1981] ou Danièle Hervieu-Léger [1986]. Le lecteur peut également se référer à l'ouvrage d'Olivier Tschannen [1992] qui dresse un panorama exhaustif des théories de la sécularisation en sociologie des religions et contextualise ces nombreux travaux à l'arrière-plan de tous les débats qui animent ce champ de recherche.

10. L'ouvrage d'Isidor Froc [1996] comme celui de Nicolas Leneuf et Jean Vernet [1991] insistent sur cette période de réintroduction des prêtres exorcistes dans tous les diocèses français qui serait alors basée sur le constat, par l'institution, d'une perte d'emprise de l'Église du fait de la rarefaction des prêtres exerçant officiellement ce ministère.

11. Propos recueillis par Aline Baumgartner [2002 : 18].

12. Voir Medina Estevez [1999].

13. L'Église catholique distingue l'exorcisme mineur (lors du baptême et au cours du catéchuménat) et l'exorcisme majeur (ou solennel) qui est constitué d'une prière liturgique et d'un rituel. L'exorcisme mineur est en somme un exorcisme indirect (suggéré par les prières prononcées lors du baptême par exemple). Inversement, l'exorcisme majeur est un rituel en tant que tel, concernant directement la délivrance de la personne. Au sein de l'exorcisme majeur, l'Église distingue alors les formules déprécatives (adressées à Dieu pour demander son aide) et les formules impératives (adressées directement à Satan pour le sommer de quitter le corps de la personne ou les lieux de ses méfaits).

14. Lors de leur assemblée plénière de Lourdes en 2003, les évêques de France ont voté un texte de présentation du rituel de l'exorcisme afin d'en préciser le statut présent dans la mission de l'Église. En voici un extrait : « Le Seigneur Jésus Christ a confié à ses disciples la mission d'être témoins de son amour, de son pardon, de sa victoire sur le mal, les ténèbres, le péché, la mort. Cette mission, l'Église l'accomplit spécifiquement par les sacrements de la foi, mais aussi par d'autres paroles et gestes de foi et de compassion fraternelle, par des prières d'intercession et de supplication. Parmi ces actes, l'exorcisme prend place de manière exceptionnelle ». Service national de pastorale liturgique et sacramentelle [2006 : 13].

15. Don Gabriele Amorth est l'auteur de nombreux ouvrages à travers lesquels il témoigne de son ministère et s'oppose notamment à l'orientation psychologisant que prendrait selon lui le Vatican à propos de l'exorcisme et de la présence des forces du mal [Amorth, 1993 ; 2002]. Voir également le texte d'Adelina Talamonti [2008] qui explore les pratiques d'exorcisme à Rome dans les années 1990 et l'enquête de Tracy Wilkinson [2007].

16. Ou encore : « Aider des personnes qui souffrent à se libérer, à retrouver le goût de vivre, à donner une signification à leur existence, c'est la mission de l'exorciste » [Froc,

1996 : 123]. Le père Isidor Froc a été nommé à ce ministère en 1982. Il avait fait vingt-sept ans d'aumônerie psychiatrique. C'est le premier prêtre-exorciste en France à avoir eu recours à la démarche psychiatrique dans le cadre de son ministère.

17. Dans certains articles de journaux, les prêtres-exorcistes interrogés affirmaient que la demande pouvait aller jusqu'à huit ou dix sollicitations par semaine et par prêtre.

18. Dans son journal, le père Louis note le déroulement des séances mais retranscrit aussi parfois certains extraits des conversations qu'il a avec les personnes.

19. En ce sens, la démarche du père Louis a de nombreux points communs avec celle de l'ethnopsychiatrie, méthode qui intègre dans son cadre thérapeutique les éléments culturels du patient sans les subordonner aux éléments propres de la psychiatrie institutionnelle. Voir

notamment l'approche développée par Tobie Nathan [1994].

20. Durant la première décennie de son ministère (1995-2005), c'étaient les prêtres de paroisse et l'Archevêché qui redirigeaient les personnes vers l'exorciste du diocèse. Mais depuis six ou sept ans, le père Louis découvre que les personnes obtiennent ses coordonnées essentiellement par des recherches sur internet, sans passer par la médiation d'un prêtre.

I Références bibliographiques

AMIOTTE-SUCHET Laurent, 2006, *Pratiques pentecôtistes et dévotion mariale : analyse comparée des modes de mise en présence du divin*. Thèse de doctorat, EPHE, sous la direction de Jean-Paul Willaime.

AMORTH Gabriele, 1993, *Un exorciste raconte*. Paris, François-Xavier de Guibert.

AMORTH Gabriele, 2002, *Exorcisme et psychiatrie*. Paris, François-Xavier de Guibert.

BAUMGARTNER Aline, 2003, *L'Exorcisme en Suisse romande : résurgence d'un moyen thérapeutique ?*, Mémoire de licence dirigé par Droz Yvan et Christian Ghasarian, Université de Neuchâtel.

BOUTTER Bernard, 2002, *Le Pentecôtisme à l'île de la Réunion. Refuge de la religiosité populaire ou vecteur de modernité ?* Paris, L'Harmattan.

CERTEAU Michel de, 1970. *La Possession de Loudun*. Paris, Julliard.

CHAMPION Françoise, 1999, « Le soin des âmes et des corps en débat public : l'analyste psycho-mystique-ésotérique », in Pierre Bréchon et al. (dir.), *Religion et action dans l'espace public*, Paris, L'Harmattan.

CHAMPION Françoise, 2007, « Figures du glissement du psy au spirituel », in Françoise Champion et al. (dir.), *Le Sacré hors religion*, Paris, L'Harmattan.

DOBELAERE Karel, 1981, *Secularization: A Multi-Dimensional Concept*, Londres, Sage Publications.

FAVRET-SAADA Jeanne, 1977, *Les Mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard.

FAVRET-SAADA Jeanne, 1981, *Désorceler*, Paris, Gallimard.

FROC Isidor (dir.), 1996, *Exorcistes*, France, Plon/Mame.

GUILLEMAIN Hervé, 2001, « Déments ou démons ? L'exorcisme face aux sciences psychiques, XIX^e-XX^e siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 87-219 : 439-471.

HELL Bertrand, 1999, *Possession et chamanisme : les maîtres du désordre*, Paris, Flammarion.

HERVIEU-LÉGER Danièle, 1986, *Vers un nouveau christianisme ? Introduction à la sociologie du christianisme occidental*, Paris, Cerf.

HERVIEU-LÉGER Danièle, 1999, *Le Pèlerin et le Converti. La Religion en mouvement*, Paris, Flammarion.

ISAMBERT François-André, 1975, « Les transformations du rituel catholique des mourants », *Archives de sciences sociales des religions*, 39 : 89-100.

JENNY Magali, 2008, *Guérisseurs, rebouteux et faiseurs de secrets en Suisse romande*, Lausanne, Favre.

LENEUF Nicolas et Jean VERNETTE, 1991, *Exorciste aujourd'hui ?* Strasbourg, Éditions Salvator Mulhouse.

MEDINA ESTEVEZ CARDINAL J. A., 1999, « Le nouveau rituel des exorcismes dans le rituel romain », *La Documentation catholique*, 2198.

MUCHEMBLED Robert, 2000, *Une histoire du diable : XII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil.

NATHAN Tobie, 1994, *L'influence qui guérit*, Paris, Odile Jacob.

NATHAN Tobie, 2000, « Psychothérapie et politique. Les enjeux théoriques, institutionnels et politiques de l'ethnopsychiatrie », *Genèses*, 38 : 136-159.

ROSSI Ilario, 2007, « Quête de spiritualité et pluralisme médical : reconfigurations contemporaines », in Nicole Durisch-Gauthier, Ilario Rossi et Jörg Stolz (dir.), *Quêtes de santé : entre soins médicaux et guérisons spirituelles*, Genève, Labor et Fides.

Service national de pastorale liturgique et sacramentelle, 2006, *L'Exorcisme dans l'Église catholique*, Paris, Desclée-Mame.

TALAMONTI Adelina, 2008, « Exorciser le Diable (Rome, années 1990) », *Terrain*, 50 : 62-81.

TSCHANNEN Olivier, 1992, *Les Théories de la sécularisation*, Genève, Droz.

VILLENEUVE Estelle, John-J. COLLINS, Marie-Françoise BASIEZ, Daniel MARGUERAT, Jacques CHIFFOLEAU et Jean-Luc POUTHIER, 2007, « L'invention du diable », *Le Monde de la Bible*, Paris : 14-37.

VINSON Éric, 2005, « Le retour de l'exorcisme », *Le Monde des religions*, 10 : 32-33.

WILKINSON Tracy, 2007, *Les Exorcistes du Vatican : chasseurs de diable au XXI^e siècle*, Paris, ViaMedias.

WILSON Bryan R. 1966, *Religion in Secular Society: A Sociological Comment*, London, C.A. Watts

I Articles de presse

BERNEY S., 2008, « Père Jacques Le Moulal : Contre les attaques de Satan, on implore saint Michel », *Le Matin*, 30 mars 2008.

BLOCH C., 1989, « Le diable est de retour, laïc, sans queue ni visage », *Le Temps*, 27 octobre 1989.

BRIEL P., 1999, « Le Vatican invite les exorcistes à s'adresser à des psychiatres », *Le Temps*, 27 janvier 1999.

BRIEL P., 2002, « Le pape Jean Paul II a procédé à au moins trois exorcismes », *Le Temps*, 19 février 2002.

FESTRAËTS M., 1999, « Le grand retour des exorcistes », *L'Express.fr*, 21/01/1999.

http://www.lexpress.fr/informations/le-grand-retour-des-exorcistes_632432.html#3HTBSOcAefSxLo8S.99

KOCH S., 2008, « Les séances d'exorcisme marchent du tonnerre de Dieu », *Le Matin Bleu*, 10 mars 2008.

MARMY J. et SALEM G., 1999, « Solliciter un exorcisme. Mode, désarroi ? », *Choisir*, septembre 1999.

MERCIER J., 2006, « Le grand retour du diable », *La Vie*, 3152 : 18-27.

MORO S., 2002, « Le diable, une figure en perte de vitesse dans les Églises », *La Vie protestante*, septembre 2002.

PACI S. M., 2001, « La fumée de Satan dans la maison du Seigneur », *Trente Jours*, octobre 2001.

REBOUL M., 2001, « Le nouvel exorcisme : diablement mauvais ! », *De Rome et d'ailleurs*, juin 2001.

REBOUL M., 2001, « Le nouveau rituel de l'exorcisme : son efficacité en question », *Monde et Vie*, 688, 6 septembre 2001.

TSCHUI M., 2002, « Satan fait de la résistance », « L'exorcisme n'est pas une solution magique » et « Petite histoire de l'exorcisme », *Fémina*, 23 juin 2002.

VANDRISSE J., 1996, « L'exorciste de Rome accuse : face à la recrudescence des cultes sataniques, il reproche aux évêques de ne plus croire au diable », *L'Hebdo*, 17 juin 1996.

ABSTRACT

A ministry of ritual bricolage. The case of a diocesan exorcist

Since Vatican II, the exorcism ministry evolved significantly, from its diabolic tendency to a psychological tendency. Today, the exorcist tries mainly to help his patients not to see the devil everywhere. But in between the catholic instructions and the popular expectations, the exorcist-priest has to negotiate individual solutions. He is at once a priest, a psychotherapist and a devil hunter. Always, on the margins, he invents a new therapeutic system.

Keywords: Exorcism. Vatican II. Ritual. Therapy. Legitimacy.

ZUSAMMENFASSUNG

Ein Ministerium rituellen Heimwerkertums. Das Fallbeispiel eines diözesanen Exorzisten

Seit dem Zweiten Vatikanischen Konzil hat das Exorzismus-Ministerium viele Änderungen erfahren. Die sogenannten „Verteufelung“ hat sich zu einem „psychologisierenden“ Ansatz weiterentwickelt. Heute versucht der praktizierende Priester vor allen Dingen die betroffene Person davon abzubringen, den Teufel überall zu sehen. Gefangen zwischen den institutionellen Leitlinien und den Erwartungen der Betroffenen muss der Exorzist jeden Tag personalisierte Lösungen finden. Er ist dementsprechend zugleich Priester, Psychotherapeut und Teufelsaustreiber. Indem er Grenzen übertrifft, etabliert und verstärkt er die Legitimität seines Ministeriums.

Stichwörter: Exorzismus. Vatikan II. Rituale. Therapie. Legitimitation.

RESUMEN

Un ministerio de chapuza ritual. El caso de un exorcista diocesano

Desde el Concilio Vaticano II, el ministerio del exorcismo ha conocido evoluciones importantes. Ha pasado de una tendencia dicha “diabolizante” a una tendencia “psicologizante”. Hoy en día, el sacerdote-exorcista trata sobre todo de ayudar a las personas que llegan a verle a no ver el diablo por todas partes. Pero, entre las directivas de la institución y lo que esperan las personas que vienen a consultarle, el sacerdote-exorcista debe cada día elaborar soluciones personalizadas. Es al mismo tiempo sacerdote, psicoterapeuta y exorcista. Así pues establece y refuerza la legitimidad de su ministerio haciéndose ahora pasador de fronteras.

Palabras-clave: Exorcismo. Vaticano II. Ritual. Terapia. Legitimidad.